

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM022/2024

**OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement**  
**Entretien espaces verts**  
**Parking rue Finale en Emilie/rue de l'Artisanat**

---

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

**VU** le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

**VU** le code de la route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

**VU** la demande des services techniques en date du 19 février 2024 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il va être entrepris des travaux d'entretien d'espaces verts le long du parking à l'angle de la rue Finale en Emilie et de la rue de l'Artisanat ;

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des ouvriers ;

**CONSIDÉRANT** que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

## A R R Ê T É

**ARTICLE 1 :** Le stationnement des véhicules sera interdit sur les places de stationnement sur le parking à l'angle de la rue Finale en Emilie et de la rue de l'Artisanat, le long de la haie, le vendredi 23 février 2024, de 07 h 30 à 17 h 00.

**ARTICLE 2 :** Une signalisation appropriée sera installée par les services municipaux.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier 48 heures avant son début.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- La police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Le Responsable du Centre Technique municipal.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 20 février 2024

Bernard ROMIER, Maire

Acte publié le

21 FEV. 2024

